



Une nouvelle étape du processus de mobilisation pour la reconquête des politiques et des services publics !

En ce début d'année 2014, toujours sous l'aiguillon du patronat, les pouvoirs publics engagent une nouvelle phase du processus de destruction des politiques publiques et des services publics.

Après avoir ratifié le Traité européen sur la Stabilité, la Coopération et la Gouvernance (TSCG) et, au nom de la «compétitivité», accordé 20 milliards d'euros aux entreprises au titre du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), le pouvoir exécutif annonce la fin du financement de la politique familiale par les entreprises en mettant fin aux cotisations sociales patronales d'ici 2017, soit un nouveau cadeau de 30 milliards d'euros.

Cette annonce est une attaque en règle et sans précédent, depuis le plan Juppé de 1995, contre la conception solidaire et interprofessionnelle de la Sécurité Sociale et ses modalités de financement par la cotisation sociale.

Elle s'inscrit aussi dans une politique visant à une profonde réorganisation de l'ensemble des politiques publiques, des services publics, et à une toute autre conception du rôle et de la place des finances publiques.

Pour «financer» ce nouveau cadeau au patronat, aux actionnaires, aux financiers, François Hollande annonce une nouvelle purge budgétaire qui frapperait tous les acteurs de l'action publique : la Sécurité Sociale mais aussi l'Etat et les collectivités territoriales.

Sœur jumelle de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et de la Réforme de l'Administration Territoriale de l'Etat (Réate), la Modernisation de l'Action Publique est également inscrite dans une vision comptable de l'action publique.

Après avoir engagé 15 milliards d'euros d'économies budgétaires au titre de la loi de finances 2014, ce sont 50 milliards d'économies qui sont annoncés pour les années 2015, 2016 et 2017.

Ces orientations vont se traduire par de nouvelles suppressions massives d'emploi public, des abandons et des privatisations de missions et des réorganisations destructrices des politiques publiques et des services publics.

Un conseil stratégique de la dépense et un conseil de la simplification pour les entreprises proposeront des mesures de simplification devant générer des changements dans les méthodes de travail des administrations.

Chaque ministère sera mis à contribution pour formuler des propositions de simplification.

Il s'agit d'opérer un «choc de simplification» dont l'objectif essentiel consiste à transformer toute une série de dispositions législatives et réglementaires et à faire de la puissance publique un outil au service d'une rentabilité toujours plus démesurée du capital et des entreprises, y compris en réduisant les obligations déclaratives de ces dernières et les contrôles dont elles font aujourd'hui l'objet...

Par ailleurs, un nouveau coup d'accélérateur va être donné s'agissant des régressions à l'œuvre du point de vue de la dimension territoriale des politiques publiques, des services publics et plus largement de la puissance publique :

- » La nouvelle administration territoriale de l'Etat se traduit aujourd'hui par l'octroi de nouveaux et conséquents pouvoirs, hiérarchiques et budgétaires, aux préfets de région ;

- ▶ Des engagements de projet et de service public seront définis et rendus publics dans les territoires au risque de générer une priorisation de certaines missions alors que d'autres seraient abandonnées, externalisées et même privatisées ;
- ▶ La rétraction des réseaux des services déconcentrés de l'Etat va s'accroître avec la mise en place de maisons de service public qui auraient pour vocation de regrouper toute une série de services déconcentrés infra-départementaux.

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a été votée en fin d'année dernière.

Véritable arme de désorganisation et de destruction des collectivités territoriales, cette loi prévoit la mise en place de conférences territoriales de l'action publique ayant pour objet de conclure entre collectivités des pactes de gouvernance de même que la possibilité, à la demande de ces mêmes collectivités, d'exercer des politiques publiques dont la compétence est dévolue à l'Etat.

Elle met à mal l'égalité d'accès aux services publics (qui pourraient être organisés à la carte), la nécessaire continuité territoriale de l'action publique, la dimension nationale des politiques publiques de l'Etat.

Avec l'annonce d'un nouveau projet de loi de décentralisation, le pouvoir exécutif lance une nouvelle offensive ayant pour objet :

- ▶ d'organiser une clarification stricte des compétences entre collectivités et de mettre fin à la clause de compétence générale ;
- ▶ d'en «terminer avec les enchevêtrements, les doublons et les confusions...».

Les régions seraient dotées d'un «pouvoir réglementaire local d'adaptation» et devraient se regrouper.

Par ailleurs, toutes les collectivités seront «incitées» à se regrouper et à fusionner si ces dernières souhaitent disposer de dotations budgétaires du plus haut niveau possible.

De fait, les évolutions envisagées tendent à concentrer les lieux de décisions aux mains d'élus entrepreneurs, dotés de pouvoirs exorbitants, régnant sur de vastes territoires livrés à une mise en concurrence.

La journée interprofessionnelle d'action du 6 février est constitutive d'une nouvelle étape dans la construction d'un processus qu'il nous faut inscrire dans la durée pour la reconquête des politiques publiques et des services publics.

Une reconquête qui exige notamment :

- ▶ Des politiques publiques qui soient de véritables outils au service de la construction d'une société du plein emploi, de la satisfaction des droits fondamentaux et des besoins sociaux et d'une nouvelle logique de développement concourant y compris à la reconquête des activités industrielles et à la transition écologique ;
- ▶ L'implantation sur l'ensemble du territoire de Services publics de pleine compétence et de proximité ;
- ▶ D'en finir avec une conception des finances publiques visant à condamner à vie les salariés et les peuples à l'austérité à vie en imposant une autre répartition des richesses produites poursuivant au moins deux objectifs clés :
 - la revalorisation du travail et de sa rémunération,
 - une autre politique fiscale, budgétaire et financière assurant les moyens de financement nécessaires à la mise en oeuvre des politiques publiques et des services publics, dans leurs dimensions territoriales, nationales, européennes.
- ▶ Une autre conception des politiques initiées par l'union européenne ;
- ▶ Le prononcé d'un moratoire sur les réformes en cours dans les services publics s'inscrivant dans notre revendication relative à l'abrogation de la MAP et de l'acte III de la décentralisation ;
- ▶ Une toute autre conception des relations et de la démocratie sociales devant permettre, dans le cadre de processus de négociations, la prise en compte des propositions et des revendications des personnels et de leurs organisations syndicales.

